

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT**

**Objet : Camping de Verdalle - Redevance Food-Truck**

L'an deux mille vingt-trois, le 4 Mai, le Conseil d'Administration de l'EPIC Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, salle des conférences, sous la présidence de Xavier PARIS

Date de la convocation des membres : 24 avril 2023

**Présents :**

- Xavier PARIS, Président de Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT
- Stephan PEY, Vice-président de Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT
- Ludovic DUCOURAU, Adjoint au Maire - Ports
- Corine CAZADE, Conseillère municipale déléguée à la culture
- Corinne GAUTIEZ, Conseillère municipale déléguée à l'animation des quartiers
- Kevin LANGLADE, conseiller municipal,
- Michel CARRARA, La Coccinelle
- Arnaud QUENOUILLE, commerçant
- Patrice ZUBIETTA, ancien artisan
- Grégory DEBORD, filière nautique

**Absents excusés :**

- Olivier PAINCHAULT - donne procuration à Xavier PARIS
- Sandra PEIGNON - donne procuration à Ludovic DUCOURAU
- Vincent HAUSSEGUY, donne procuration à Patrice ZUBIETTA
- Jean-Pierre PETIT, donne procuration à Kevin LANGLADE
- Dominique POIRIER, donne procuration à Corine CAZADE

Le camping de Verdalle a souhaité développer les services de restauration sur place proposés à sa clientèle avec l'accueil régulier de plusieurs food-Trucks dans l'enceinte du camping durant toute la saison 2023.

Une convention temporaire d'occupation sera signée avec chaque food-truck précisant les dates de présence, les conditions et modalités d'occupation de l'espace mis à disposition. 3 food-trucks seront accueillis chaque semaine en juillet et août.

Aussi il vous est proposé de fixer une redevance de 120 € TTC par food-truck pour l'ensemble de la saison 2023 et ce quelle que soit le nombre de jours de présence, certaines dates étant imposées en juillet et août.

Cette prestation est assujettie à un taux de TVA de 20%

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- Valider le tarif de la redevance 2023 qui sera due par chaque food-truck accueilli au camping.

**DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : Adoptée à l'unanimité**

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jours, mois et an que dessus.

**Xavier PARIS**

Président de Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT

Accusé de réception en préfecture  
033-493568307-20230504-CA040523DELIB6-DE  
Date de télétransmission : 15/05/2023  
Date de réception préfecture : 15/05/2023